

STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE GESTION DES DONNÉES DE RECHERCHE DE L'ENAP

703 / 024-02

Adoptée CER-316-1622 2 février 2024

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	1
1. OBJECTIF	2
2. DÉFINITIONS	2
3. CHAMP D'APPLICATION	3
4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION	3
5. ÉTAT DE LA SITUATION	3
5.1 Cadre d'application	3
5.2 Politique des Organismes	4
5.3 Portée de la Stratégie	4
<i>5.3.1 Promotion et sensibilisation</i>	4
<i>5.3.2 Soutien à la recherche</i>	4
<i>5.3.3 Recherche en partenariat avec les Premiers Peuples</i>	6
6. MISE À JOUR	6
7. DISPOSITIONS FINALES	6
8. COMMUNICATION	6
ANNEXE I - FEUILLE DE ROUTE	7

PRÉAMBULE

L'École nationale d'administration publique (**ENAP**) est une Université-conseil qui offre des formations et services aux gestionnaires et aux personnes travaillant dans les organisations publiques et parapubliques tant au Canada qu'à l'étranger. Dans son [plan stratégique 2019-2024](#), l'ENAP place l'éthique au cœur de ses actions. Cela signifie un engagement par le leadership, la responsabilisation et la participation; le respect des personnes et des institutions; une ouverture sur le monde, les cultures et les modes de pensée; et l'exemplarité du savoir-être et du savoir-agir pour le bien public. L'ENAP compte trois campus à Québec, Montréal et Gatineau, en plus d'une présence dans six autres villes au Québec. Avec un corps professoral de près de 65 membres réguliers et régulières, honoraires, associés et sous octroi et plus de 100 chargées et chargés d'enseignement, l'ENAP accompagne quelques 4000 étudiantes et étudiants actifs de deuxième et troisième cycle. Le plan stratégique prévoit nombre d'orientations stratégiques en lien avec la gestion des données de recherche (**GDR**), notamment :

- ✓ Orientation stratégique 1.1 : augmenter l'effort de recherche et d'analyse propice à soutenir les changements dans les administrations publiques;
- ✓ Orientation stratégique 2.1 : appuyer la recherche orientée vers le développement des connaissances, des communautés, de l'action publique et de la société;
- ✓ Orientation stratégique 2.3 : diversifier les stratégies de valorisation des produits de la recherche et des analyses;
- ✓ Orientation stratégique 3.1 : conjuguer notre expertise à celle d'autres organisations pour desservir un bassin élargi de personnes, au Québec, ailleurs au Canada et dans la francophonie;
- ✓ Orientation stratégique 3.2 : favoriser une perspective interdisciplinaire et transversale dans l'ensemble de nos activités;
- ✓ Orientation stratégique 3.3 : agir en complémentarité avec nos partenaires gouvernementaux pour les appuyer dans l'atteinte de leurs objectifs stratégiques;
- ✓ Orientation stratégique 3.4 : renforcer la culture collaborative interne pour enrichir les expertises.

Pour répondre aux orientations scientifiques de son [plan stratégique de recherche](#), l'ENAP se donne des objectifs précis, dont certains avec une incidence plus directe sur la GDR, notamment :

- ✓ Priorité 1 : accompagner les personnes concernées et impliquées dans la transformation, la modernisation et la compréhension de l'administration publique par les résultats de la recherche.
- ✓ Priorité 3 : consolider les secteurs d'expertise et développer des thématiques en émergence.
- ✓ Priorité 4.3 : diversifier les compétences universitaires et professionnelles des étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs.
- ✓ Priorité 5 : encourager l'interdisciplinarité, l'internationalisation et l'intersectorialité de la recherche.

Considérant l'ampleur et l'importance de la recherche réalisée à l'ENAP et le souhait de soutenir encore davantage la recherche, l'ENAP adopte la présente stratégie institutionnelle en matière de GDR (**Stratégie**) ainsi qu'une feuille de route (Annexe A) sur la mise en œuvre de la Stratégie.

1. OBJECTIF

L'ENAP reconnaît clairement l'importance des données comme matériau primaire de recherche et comme résultat de recherche, ainsi que le besoin de soutenir la communauté universitaire dans ses travaux de recherche. La présente Stratégie contribuera à renforcer la capacité de l'ENAP à soutenir la recherche en matière de GDR et la conformité aux exigences des politiques des divers organismes subventionnaires. Les objectifs spécifiques de la stratégie sont les suivants :

- promouvoir l'excellence en matière de recherche et de GDR au sein de la communauté universitaire par la promotion de bonnes pratiques de GDR relativement à la collecte, la documentation, le stockage, la conservation, la préservation et, le cas échéant, la diffusion des données de recherche aux fins de consultation et de réutilisation;
- appuyer la communauté universitaire dans ses travaux de recherche en établissant et en mettant en œuvre des pratiques de GDR conformes aux obligations éthiques, juridiques et commerciales, ainsi qu'aux politiques en vigueur;
- fournir à la communauté universitaire des conseils, des services, des outils et de la formation pour gérer correctement ses données, conformément aux politiques des organismes subventionnaires, y compris pour élaborer des plans de gestion des données (**PGD**); et
- donner et faciliter l'accès aux services de dépôt de données fiables et sécuritaires ainsi qu'à d'autres plateformes pour conserver et structurer les données de recherche, et les rendre accessibles à l'avenir, le cas échéant.

2. DÉFINITIONS

Aux fins d'application de la Stratégie, les expressions définies ci-dessous revêtent le sens qui leur est donné dans le présent article.

Communauté de l'ENAP : les membres du personnel de l'ENAP, sa population étudiante, ses stagiaires, incluant les stagiaires postdoctorales et postdoctoraux, les personnes qui participent à ses activités de perfectionnement et d'accompagnement et celles qui y enseignent ou y font de la recherche à titre de professeure et professeur ou de chercheuse et chercheur invités.

Données de recherche : tout ce qui est recueilli, observé, créé, obtenu auprès de tiers ou analysé pour produire des résultats de recherche et comprenant, par exemple, des données d'observation, des données expérimentales, des données de simulation, des données dérivées ou compilées, etc.

Gestion des données de recherche : l'ensemble des activités et pratiques se déroulant tout au long du cycle de vie des données de recherche et comprenant les activités liées à la collecte de données, leur description et documentation, leur traitement, leur stockage, leur conservation, leur préservation et, le cas échéant, leur diffusion.

Organismes : les organismes subventionnaires fédéraux, soit le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), ainsi que les organismes subventionnaires provinciaux, soit le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) et le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS).

Plan de gestion de données : document détaillant les activités, décisions, ressources et mesures relatives à la collecte de données, leur description et documentation, leur traitement, leur stockage, leur conservation, leur préservation et, le cas échéant, leur diffusion ainsi que les responsabilités, ressources et obligations découlant d'une gestion responsable des données de recherche.

Renseignements personnels : renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier, comprenant, par exemple, son nom, son prénom, sa date de naissance, une situation de handicap, sa scolarité, etc.; ces renseignements sont confidentiels et, sauf exception prévue par la loi, ne peuvent être communiqués sans le consentement de la personne concernée.

Renseignements sensibles : un renseignement personnel est sensible lorsque, de par sa nature notamment médicale, biométrique ou autrement intime, ou en raison du contexte de son utilisation ou de sa communication, il suscite un haut degré d'attente raisonnable en matière de vie privée, comprenant, par exemple, un numéro d'identification, l'origine ethnique, les opinions, l'orientation sexuelle, l'identité du genre, les renseignements sur la santé, etc¹.

3. CHAMP D'APPLICATION

La Stratégie s'applique aux membres de la Communauté de l'ENAP effectuant de la recherche dans le cadre d'un programme de subvention des organismes subventionnaires.

4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

La Direction de l'enseignement et de la recherche, ou toute personne déléguée par celle-ci, est responsable de l'application et du respect de la Stratégie et de toute politique, directive ou procédure en découlant.

5. ÉTAT DE LA SITUATION

5.1 Cadre d'application

Les règlements, les codes et les politiques suivants s'appliquent et encadrent la GDR :

- Politique relative à la [gestion documentaire et aux archives](#)
- Directive relative à la [protection des renseignements personnels](#)
- Politique relative à l'[utilisation des technologies de l'information](#)
- Politique relative à la [sécurité de l'information](#)
- Politique sur la [propriété intellectuelle](#)
- Politique d'[éthique en recherche](#)
- Politique de [conduite responsable en recherche](#)
- Politique de la [recherche](#)

1. Sous ce rapport, se reporter à la définition formulée par la [Commission d'accès à l'information du Québec](#).

5.2 Politique des Organismes

Les politiques des Organismes ont pour objectif d'aider les établissements universitaires à exécuter leur mandat respectif en vue de promouvoir et de favoriser la recherche et d'assumer leur responsabilité quant à la mise en place d'un environnement favorable à la recherche.

5.3 Portée de la Stratégie

La Stratégie permet de bien cerner la capacité actuelle et future de l'ENAP en matière de soutien à la recherche, ainsi que les besoins et défis actuels des personnes visées au sein de la Communauté universitaire.

5.3.1 Promotion et sensibilisation

La promotion et la sensibilisation en matière de GDR sont destinées à divers services au sein de l'ENAP. Le Bureau de la recherche et la Bibliothèque proposent conjointement des activités de sensibilisation et de formation complémentaires à l'offre des bibliothèques sur divers aspects de la GDR, notamment sur diverses activités précises de GDR, la rédaction de PGD, le dépôt de données, etc. De plus, le Bureau de la recherche offre des conseils en matière de GDR et d'éthique de la recherche. Finalement, le Service des technologies (STI) de l'information offre un soutien en matière de cybersécurité.

5.3.2 Soutien à la recherche

Les unités administratives suivantes de l'ENAP sont responsables des activités de soutien de la recherche menée au sein de la Communauté universitaire :

Bureau de la recherche

Le Bureau de la recherche relève de la Direction de l'enseignement et de la recherche. Il accompagne directement les membres de la communauté dans le processus de financement auprès des Organismes, y compris pour la rédaction et le dépôt des demandes de subvention, la conformité aux conditions d'octroi et la gestion des fonds obtenus. Le Bureau de la recherche coordonne, entre autres, les activités liées à la GDR, à la sécurité nationale et les activités touchant la participation des êtres humains dans les projets de recherche menés à l'ENAP. En tenant compte des documents normatifs en vigueur à l'ENAP, la conseillère ou le conseiller en GDR, qui relève du Bureau de la recherche, en collaboration avec le Secrétariat général, et en partenariat avec la Bibliothèque, participe à la rédaction des PGD, aux activités de sensibilisation et de formation en matière de GDR, ainsi qu'à la diffusion des données de recherche dans des dépôts reconnus par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. La conseillère ou le conseiller en GDR intervient, le cas échéant, pour arrimer les exigences de GDR à celles sur la protection des renseignements personnels, à celles de la sécurité informationnelle, de l'équité, la diversité et l'inclusion, du développement durable et de la sécurité de la recherche (sécurité nationale, cybersécurité, etc.).

Bibliothèque

La Bibliothèque de l'ENAP relève de la Direction de l'enseignement et de la recherche. Les services fournis concernent le soutien à l'enseignement, à la recherche et à la publication scientifique, y compris les compétences informationnelles et la littératie numérique. La Bibliothèque offre des conseils et de la formation sur divers thèmes, par exemple la gestion bibliographique, la publication savante, la recherche bibliographique, les revues de littérature, la bibliométrie et le libre accès. La Bibliothèque est responsable de la gestion d'Espace ENAP, le dépôt numérique des mémoires, thèses, documents de recherche et publications savantes de la communauté de recherche de l'ENAP. La Bibliothèque, en partenariat avec la conseillère ou le conseiller en GDR, propose également de la formation sur la GDR et soutient Borealis, le dépôt numérique de l'ENAP pour les données de recherche.

Secrétariat général

Le Secrétariat général octroie des conseils de nature juridiques notamment concernant le respect de la protection des renseignements personnels dans le cadre de la rédaction d'un PGD. Il est responsable de la vérification de tous les contrats dont l'ENAP est partie prenante afin d'examiner les engagements pris et d'assurer le respect de ses droits, notamment ceux concernant l'accès, le partage et la diffusion des données de recherche, la protection des renseignements personnels, ainsi que la propriété intellectuelle. La personne occupant le poste de secrétaire général·e est responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'ENAP. Toute demande de communication de renseignements personnels dans le cadre de la recherche doit être évaluée par la ou le secrétaire général·e.

Le Secrétariat général a aussi la responsabilité de la gestion informationnelle et documentaire de l'ENAP. Dans le cadre de la GDR, il a un rôle de soutien pour assurer le respect du schéma de classification et du calendrier de conservation des documents administratifs.

Service des technologies de l'information

Le STI est responsable de l'exploitation, de la gestion et de la sécurité de l'ensemble de l'infrastructure technologique de l'ENAP et voit à l'application des politiques de gouvernance en technologie de l'information et de sécurité informatique. Tous les aspects de formation et de conformité liés à la cybersécurité relèvent du STI. Sur demande, le STI peut également accompagner les équipes de recherche pour la connexion à l'infrastructure technologique de l'ENAP, l'achat ou le remplacement de matériel informatique et de logiciels, l'hébergement de données et de sites web, le partage de fichiers volumineux, etc.

Autres services

Le Service des ressources financières et le Service des ressources humaines offrent une expertise administrative de soutien aux activités de recherche en agissant comme fiduciaire pour la gestion des budgets de recherche et pour l'embauche de personnel de recherche.

5.3.3 Recherche en partenariat avec les Premiers Peuples

Dans une démarche sincère de réconciliation fondée sur le respect et la réciprocité, l'ENAP s'engage à poursuivre ses engagements partenariaux avec les Premiers Peuples. À titre de partenaire, nous pourrions poursuivre la coconstruire des savoirs pour les générations actuelles et futures. Ainsi, les données issues de la recherche menée avec les Premiers Peuples, pour les Premiers Peuples et sur le territoire des Premiers Peuples seront gérées selon des principes tenant compte du contexte local, élaborées et approuvées par l'ensemble des partenaires, conformément aux règles établies d'éthique de la recherche, de gouvernance et de souveraineté des données.

6. MISE À JOUR

La Stratégie est un document évolutif et pourra être mise à jour au besoin par la Direction de l'enseignement et de la recherche.

7. DISPOSITIONS FINALES

La Stratégie entre en vigueur dès son adoption par le directeur ou la directrice de l'enseignement et de la recherche.

8. COMMUNICATION

Pour toute question concernant la Stratégie ou la GDR, veuillez écrire à gdr@enap.ca.

ANNEXE I - FEUILLE DE ROUTE

Politiques et procédures de l'établissement

La Stratégie est en cours d'approbation avec une échéance en novembre 2023 pour approbation finale. Par la suite, l'ensemble des politiques, procédures et directives touchant la GDR fera l'objet d'une évaluation pour harmoniser et simplifier la GDR au sein de l'ENAP. Cet exercice sera présenté à la Direction de l'enseignement et de la recherche. Au besoin, une recommandation sera émise pour l'adoption d'une nouvelle politique sur la GDR ou pour modifier les politiques existantes pour refléter les bonnes pratiques de GDR.

L'application des politiques et procédures de sécurité et d'évaluation des risques relève du directeur ou de la directrice de l'administration. L'embauche d'une personne qui occupera un nouveau poste en sécurité nationale de la recherche est prévue pour l'automne 2023. Tout comme le poste de conseillère ou conseiller en GDR, le poste en sécurité nationale sera basé à l'Institut national de la recherche scientifique et servira également l'ENAP et l'Université TÉLUQ.

Un plan de communication et de sensibilisation sera produit par la conseillère ou le conseiller en GDR au printemps 2024, proposé à la Direction de l'enseignement et de la recherche.

Infrastructure de technologie de l'information (TI)

L'ensemble de l'infrastructure de TI relève du STI. Pour des raisons stratégiques et de sécurité, les détails ne sont pas communiqués aux présentes. Un travail sera mené pour identifier les services en soutien à la recherche à valoriser et à mettre en place en priorité, sur recommandation du comité en fonction de la capacité du STI. Une feuille de route séparée sera communiquée à la Direction de l'enseignement et de la recherche à ce sujet.

Des services de calcul de haute performance sont offerts par Calcul Québec auxquels l'ENAP a accès.

Des options de stockage et de dépôt appropriées, le cas échéant, de données sensibles sont recommandées par le Comité sur l'accès et la protection des renseignements personnels.

Services de soutien

Un calendrier de formation sera établi par session universitaire pour offrir une bonne couverture de sujets liés à la GDR. Ce calendrier sera établi en fonction des besoins de la Communauté.

La consultation sur tous les aspects de la GDR est déjà en place, et ce, en collaboration avec le personnel du Bureau de la recherche et de la bibliothèque de l'ENAP.

Soutien financier

Il est prévu que le projet de Carrefour Gestion des données de recherche fasse l'objet d'une demande de subvention afin de produire de nouvelles ressources pédagogiques sur divers aspects pratiques de la GDR.

L'examen des besoins en infrastructure se fera au cours de l'année, avec une évaluation des besoins dont l'échéance sera fixée à l'été 2024.